



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 82512

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation très préoccupante du service public de psychologie, d'information et d'orientation de l'éducation nationale. Il lui rappelle que les recrutements ont été divisés par deux depuis 2003 alors qu'à partir de 2006 les départs en retraite annuels représenteront 15 % des effectifs du corps. Le déficit en personnel sur le terrain va par conséquent s'accroître très rapidement. Il lui précise par ailleurs qu'en 2005 50 postes ont été supprimés alors que le taux moyen de prise en charge est déjà de 1 400 élèves par conseiller. Des CIO ont été fermés alors que ces services de proximité remplissent une mission d'accueil, d'information et de conseil réellement appréciée par les élèves. Mais, outre ces suppressions de postes, il semblerait que la fonction même de conseiller d'orientation - psychologue soit remise en cause. En effet, des propositions faites dans un rapport parlementaire et un rapport de l'inspection générale évoquent la possibilité d'une transformation de ce métier en une simple fonction assurée en partie par les enseignants ou des personnels peu qualifiés. Ainsi, les CIO disparaîtraient au profit de guichets uniques qui assureraient ponctuellement des permanences. En conséquence, il souhaite obtenir des informations concrètes sur l'avenir des CIO et du métier de conseiller d'orientation psychologue.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. Le rapport parlementaire remis au Premier ministre ainsi que le rapport de l'inspection générale ne remettent pas en cause l'existence et l'utilité des services d'orientation de l'éducation nationale. Ils relèvent cependant le manque de cohérence et de coordination des différents dispositifs d'aide à l'orientation. Ils insistent sur la nécessité de travailler en partenariat avec d'autres intervenants afin d'offrir aux jeunes un meilleur accompagnement dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. Le Premier ministre a annoncé, dans sa conférence de presse du 1er décembre 2005, la création d'un service public de l'orientation, capable de regrouper l'ensemble des informations disponibles pour les offrir en temps utile aux élèves et aux étudiants. Ce service, qui obéira aux règles de transparence, de collégialité et de disponibilité, sera accessible en tout point du territoire et à chaque moment de la scolarité. Une première expérimentation de mise en cohérence des administrations concernées est lancée dans les académies d'Amiens, de Bordeaux, Caen, Nantes, Strasbourg et Versailles dès cette année scolaire 2005-2006. Concernant la situation des effectifs des conseillers d'orientation-psychologues, celle-ci doit être appréciée par rapport à celle de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. La suppression de cinquante emplois de conseillers d'orientation-psychologues sur l'ensemble du territoire national à la rentrée 2005 est à mettre en perspective avec l'évolution des effectifs

d'élèves et des moyens d'orientation au cours des cinq dernières années. En effet, de la rentrée 2000 à la rentrée 2005, la baisse des effectifs du second degré public est de l'ordre de 2,6 %, alors que les moyens d'orientation ont au total été maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82512

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11942

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4468